

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha Desrumaux  
24000 PERIGUEUX

**ARRETE**

**DU PRESIDENT**

Le Président du Grand Périgueux

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales

**Vu** les articles R2162-15 et suivants du Code de la Commande Publique

**Vu** l'opération lancée par le Grand Périgueux pour la réalisation du projet de construction d'une gendarmerie à SORGES

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2024 actant le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre.

**Considérant que** dans le cadre de la procédure il est prévu la constitution d'un jury.

**ARRÊTE :**

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

**S2LO**

ID : 024-200040392-20241210-ARR2024022-AR

**Article 1 :** Que le jury, prévu à l'article R.2162-22 et suivant du code de la commande publique, est composé comme suit pour la phase « CANDIDATURES » et la phase « OFFRES » de la procédure :

- **Membres de la commission d'appels d'offres :**

Titulaires :

Mme GONTIER, Mme MARCHAND, M. PASSERIEUX, M. DOBBELS, M. FALLOUS et M. BIDAUD

Suppléants :

M. ROLLAND, M. GUILLEMET, M. NARDOU, M. MARTY et M. PROTANO

- **Personnalités qualifiées :**

Monsieur Bertrand BOISSERIE – Directeur Général à Périgord Habitat

Madame Lydwine BROSSARD – Architecte DPLG à l'ATD24

Agnes DELGORGUE – Architecte à C.A.U.E. Dordogne

Constituant le tiers de personnalités qualifiées

Des personnalités compétentes sans voix délibérative pourront être conviées par le Président.

**Article 2 :** Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Dordogne

Fait à Périgueux,

**10 DEC. 2024**

Le Président  
Jacques AUZOU

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.